

Le Communiqué du Conseil des ministres du 13 octobre 2016

Le Président Macky SALL a réuni le Conseil des Ministres, jeudi 13 octobre 2016, à 10 heures, au Palais de la République.

A l'entame de sa communication, le Chef de l'Etat présente, à l'occasion de la célébration dans la communion de la fête d'Achoura, ses meilleurs vœux de paix, de prospérité et de bonheur à la Oumah Islamique, particulièrement à la communauté musulmane du Sénégal. Il formule également des prières de prompt rétablissement aux malades.

Abordant la bonne préparation des manifestations religieuses en perspective, qui sont l'occasion de regroupements exceptionnels de populations, de déploiement important de moyens publics, et d'activités économiques intenses dans plusieurs localités, le Président de la République demande au Gouvernement de mettre en œuvre une Stratégie nationale inclusive de gestion des évènements religieux, articulée autour de la maîtrise du calendrier des manifestations, de la mobilisation des services et moyens publics nécessaires, notamment dans les différents pôles religieux du Sénégal.

Dans cette perspective, le Chef de l'Etat rappelle au Gouvernement l'impératif d'intensifier la mise en œuvre du Programme national de Modernisation des Villes religieuses, qui est une matérialisation effective de la volonté de l'Etat de soutenir un exercice des cultes dans le confort des populations, avec le souci permanent de renforcer l'exemplarité du dialogue interreligieux, facteur de stabilité durable du Sénégal.

Poursuivant sa communication autour de la nécessité de préserver les droits des travailleurs, le Président de la République indique au Gouvernement l'impératif de procéder au recensement effectif des entreprises publiques et privées en liquidation, des catégories de personnels concernés, des droits officiels dus par chaque entreprise liquidée, de même que leur niveau de recouvrement par les travailleurs concernés.

Ainsi, le Chef de l'Etat demande au Gouvernement d'accélérer toutes les procédures de liquidation en cours en vue d'un règlement durable du passif social et de lui proposer, en relation avec les syndicats et le Patronat, un cadre juridique et institutionnel actualisé de liquidations des entreprises. En outre, le Chef de l'Etat invite le Gouvernement à veiller à la renégociation concertée et régulière des conventions collectives interprofessionnelles, ainsi qu'à l'accélération de la signature d'une convention collective interprofessionnelle du secteur de la sécurité privée, qui est stratégique et hautement créateur d'emplois.

Rappelant par ailleurs l'importance primordiale qu'il accorde à l'emploi des jeunes et à la promotion sociale des travailleurs, le Président de la République invite le Gouvernement à faire du développement de la formation professionnelle et de l'apprentissage, des piliers d'un marché du travail dynamique, pourvu d'offres de qualifications répondant aux demandes des entreprises privées et du secteur public.

En effet, l'esprit de la réforme de notre système éducatif, pour en faire un facteur de succès du Plan Sénégal Emergent (PSE), est que l'école doit se rapprocher davantage du monde de l'entreprise. Il convient dans ce cadre, de veiller à la qualification professionnelle des jeunes, à l'amélioration du cadre d'exercice et d'insertion des apprentis par la création de centres nationaux de formation et d'insertion des apprentis, organismes publics délivrant des diplômes professionnels, combinant les enseignements théoriques et la formation pratique en entreprise.

Le Chef de l'Etat a clos sa communication sur son agenda diplomatique, en informant le Conseil de sa participation, le 15 octobre 2016, à Lomé, au Sommet de l'Union Africaine sur la Sécurité et la Sûreté Maritimes, et de la tournée économique qu'il compte effectuer dans les zones de production agricole. Enfin, le Président de la République adresse ses félicitations au Ministres des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur ainsi qu'aux membres de la Mission permanente du Sénégal à New York, pour le travail remarquable accompli au Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Le Premier Ministre a axé sa communication sur la situation du secteur agricole et le soutien apporté par le Président de la République au monde rural, avant de rendre compte du suivi et de la coordination de l'activité gouvernementale.

Le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a fait le point de la situation africaine et internationale, en évoquant l'agenda que le Sénégal compte proposer durant sa présidence du Conseil de Sécurité des Nations Unies, le mois de novembre 2016.

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan a fait le point de la conjoncture économique nationale et internationale.

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement rural a rendu compte du déroulement de la campagne agricole 2016-2017.

Le Ministre de la Pêche et de l'Economie maritime a fait le point sur les projets d'aquaculture, dans le cadre du Plan Sénégal Emergent.

Le Ministre de l'Élevage et des Productions animales a rendu compte de la rencontre de haut niveau, sur l'initiative de l'Adaptation de l'Agriculture Africaine « AAA », qui s'est tenue à Marrakech, du 29 au 30 septembre 2016, en prélude à la COP 22.

Le Ministre auprès du Président de la République en charge du Suivi du Plan Sénégal Emergent a rendu compte de l'état d'avancement des différents projets et réformes.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le conseil a adopté :

- le projet de loi relatif aux services de renseignement ;
- le projet de loi portant loi d'orientation sur les Zones économiques spéciales (ZES) ;
- le projet de loi portant dispositif d'incitations applicables dans les Zones économiques spéciales (ZES).

Le Ministre, Porte-parole du Gouvernement

